

Face aux violences, les enseignants se sentent isolés

Trop souvent, les professeurs estiment que leur hiérarchie minimise les faits et ne les soutient pas assez

La parole des professeurs s'est-elle libérée après une longue omerta? Depuis la mise en ligne d'une vidéo montrant un lycéen de Créteil braquer une arme – factice – sur son enseignante, des centaines de milliers de témoignages ont déferlé sur Twitter avec le hashtag #pasdevague. Devant l'émoi de la communauté éducative, les ministres de l'éducation et de l'intérieur se sont réunis vendredi 26 octobre pour coordonner l'action des acteurs (collectivités, police, éducation nationale) autour des enjeux sécuritaires. L'institution « n'a pas attendu cette agression pour s'en préoccuper », dit-on dans l'entourage de Jean-Michel Blanquer. En outre, selon des statistiques de l'éducation nationale sur un échantillon d'établissements, le nombre d'incidents graves dans les établissements est stable (13,8 incidents pour 1000 élèves en 2017).

Discours culpabilisants

Mais, alors si le ministère prend au sérieux les problèmes de violence et si ceux-ci n'augmentent pas, comment expliquer le nombre de messages affirmant le contraire? En effet, une constante émerge des réponses des internautes à un appel à témoignages lancé sur le site du *Monde*: que les faits se soient déroulés il y a peu ou il y a plusieurs décennies, la hiérarchie n'a pas été « à l'écoute ». Les enseignants dénoncent l'absence de soutien, la solitude, parfois même des discours culpabilisants.

Il y a ce professeur d'écogestion de Tarbes (tous les enseignants contactés ont souhaité garder l'anonymat), qui, au début de l'année scolaire 2017, se retrouve front contre front avec un élève de seconde. « Je vais te casser la gueule », menace l'élève. L'enseignant l'envoie chez le CPE, qui lui dira, un peu plus tard, « vous avez peut-être

dit quelque chose qui l'a énervé ». Après avoir menacé de porter plainte contre l'établissement, il a obtenu une exclusion de trois jours du lycée.

A Châteauroux, un autre se souvient de sa première expérience en lycée professionnel, il y a une dizaine d'années. Dans le reflet d'une vitre, il voit un élève lever une clé plate, prêt à frapper. « On m'a demandé d'arrêter d'en faire un fromage. Mais j'y repense

chaque année depuis ». Dans un quartier sensible de Vaulx-en-Velin (Rhône), en décembre 2017, un père d'élève s'introduit dans un lycée pour en découdre avec l'enseignant de sa fille. Par chance, un autre adulte s'interpose. Après un

Selon diverses enquêtes, la violence envers les enseignants est verbale avant tout

rapport d'incident resté sans suite, le professeur contacte son inspecteur d'académie: il lui sera reproché d'avoir « outrepassé » sa hiérarchie directe, le proviseur.

Ces quelques témoignages et bien d'autres accablent la hiérarchie des établissements, qui semble souvent vouloir « minimiser »

les événements et faire culpabiliser les enseignants. Mais, à entendre les proviseurs, aucune situation ne saurait être si simple: si le conseil de discipline est systématique dans les cas de violence physique, le spectre des violences verbales (insultes et menace) est beaucoup plus nébuleux, voire difficile à caractériser. Selon diverses enquêtes de victimation, la violence envers les enseignants est verbale avant tout. Elle représente huit faits graves sur dix commis par des élèves envers le personnel. « L'enseignant exige une sanction, et c'est compréhensible », explique Pierre Fournier, principal de collège à Bédarieux, près de Montpellier, et secrétaire académique du

Syndicat national des personnels de direction (SNPDEN). « Mais nous sommes obligés d'appliquer les règles du droit, et la première d'entre elles est le respect du contradictoire. » D'où la nécessité de confronter l'enseignant à la version de l'élève, parfois à celle des parents...

Des décalages

Dans son établissement, Pierre Fournier a tenu douze conseils de discipline sur l'année scolaire 2017-2018, dont 50 % se sont terminées par des exclusions définitives. « Il faut à chaque fois se demander ce que cela va entraîner, explique-t-il. Ce gamin que j'exclus doit-il être considéré comme défini-

tivement perdu pour la nation? Ce n'est pas ma vision du service public. » Sans compter ces enfants plusieurs fois exclus qui errent d'un établissement à un autre. « En Seine-Saint-Denis, on estime qu'ils sont environ 200 », note Bruno Bobkiewicz, proviseur du lycée Paul-Eluard de Saint-Denis et secrétaire national du SNPDEN.

Selon lui, le décalage entre les chefs d'établissement et les enseignants victimes de violence a de nombreuses origines, mais pas toujours celles qu'on lui prête: il n'existe pas, contrairement à ce que pensent certains, de « prime » indexée sur le faible nombre de conseils de discipline. Mais le chef d'établissement est le seul maître des sanctions, et il arrive qu'il ne prenne pas la décision souhaitée par l'enseignant, « On ne peut pas donner d'un côté une heure de colle et de l'autre convoquer un conseil de discipline pour des faits similaires, on est dans une vision plus globale de l'établissement », dit Bruno Bobkiewicz. Il est vrai, cependant, que le nombre de conseils de discipline a longtemps fait partie des critères d'évaluation et de pilotage par les rectorats, ce qui a pu « générer une culture de la minimisation des faits », concède-t-il.

L'écho de la vidéo de Créteil a d'ailleurs poussé certains à revoir leurs décisions: un proviseur du Havre, qui avait exigé des mots d'excuses de quatre lycéens ayant braqué deux professeurs avec des armes factices le 4 octobre, a finalement déposé plainte le 22 octobre, selon *Le Parisien*. Les adolescents devaient être présentés à la justice vendredi matin.

Mais là encore, les dissensions entre équipes pédagogiques et chefs d'établissement soulevées par le hashtag #pasdevague pour réels et préoccupants qu'ils soient, ne sont pas corroborées à grande échelle: selon une enquête de la FSU publiée fin août, 54 % des enseignants qualifient « de manière positive » leurs échanges avec la direction, et une petite minorité (4 %) se dit « en conflit » avec elle. Sans doute faut-il alors lire autre chose derrière la vague de protestation des enseignants: une lassitude générale devant des conditions d'exercice toujours plus difficiles? « On ne pourra pas accepter éternellement ce gâchis », promet l'enseignant de Vaulx-en-Velin. ■

VIOLAINE MORIN

Dans le primaire, l'exclusion est rarissime

MARIE-LAURE est une « jeune » institutrice de 40 ans (elle souhaite rester anonyme). Il y a deux ans, après une carrière de juriste, elle s'est reconvertie. Dans l'école du Gard où elle est affectée, elle obtient une classe à double niveau, CE2-CM2. Avec un avertissement : l'un des élèves de CM2 est « difficile ». Pendant six mois, elle essuie des jets d'objets, des chaises renversées, des insultes. « Je ne pouvais plus assurer la sécurité de ma classe, se souvient-elle. Les autres avaient peur de lui. » Elle en réfère à l'inspection académique, à plusieurs reprises, avant de « craquer » au mois de décembre.

Son remplaçant est frappé par l'enfant, puis Marie-Laure reçoit elle aussi des coups, devant sa classe. L'inspectrice suggère que l'élève aille « dans le bureau de la

directrice le temps que cela se calme ». Elle dépose plainte. L'enfant a été convoqué par la police avec sa mère et a eu un rappel à la loi. Dans le même temps, l'inspection académique annonce que « rien ne sera fait » en interne. Marie-Laure repart en arrêt-maladie pour le reste de l'année, et se fait ensuite affecter ailleurs. L'élève, lui, a fini par changer d'école. « On m'a laissée complètement seule », conclut-elle.

Prévenir ces comportements

Face à ce type de cas, l'institution est démunie. « Il est impossible d'exclure de l'école un élève de primaire », explique Francette Popineau, secrétaire générale du SNUipp (syndicat majoritaire dans le premier degré). Selon elle, les situations comme celle de Ma-

rie-Laure se produisent quand « tout le reste a échoué ». Il faut donc chercher à les prévenir. « L'école manque de lieux de régulation, d'espaces de parole où les enseignants pourraient échanger. » Les enfants, eux aussi, devraient avoir le droit de parler des problèmes dans leur classe « pour reconstruire un dialogue après un moment de crise », et sont trop souvent réduits à subir en silence les colères d'un camarade perturbateur. Mais c'est évidemment lui qu'il faudrait pouvoir prendre en charge. Un protocole de suivi existe, mais les enseignants peinent à le mettre en place. « Ces comportements sont d'abord le signe d'une grande souffrance, à laquelle nous ne sommes pas formés à réagir », regrette la syndicaliste. ■

V.M.

Diverses mesures

Parmi les mesures destinées à renforcer la sécurité à l'école, qui seront annoncées mardi 30 octobre en conseil des ministres, le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, a précisé, vendredi 26 octobre, qu'il envisageait « la présence de permanences de policiers ou de gendarmes, avec l'accord du chef d'établissement » dans les collèges et lycées. Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'éducation, a annoncé qu'une série de mesures seraient prises, notamment pour améliorer le « signalement systématique des faits », avec des « sanctions proportionnées », afin de rompre l'isolement de certains professeurs. Il veut aussi faciliter la convocation des conseils de discipline. Enfin, seront présentées des mesures pour le suivi des élèves exclus, avec la possible création d'établissements spécialisés pour les 13-18 ans, avec des personnels éducatifs, mais aussi des militaires ou des policiers « pour ces élèves qu'on a besoin de remettre sur les rails ».